

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Deutscher Stahlbauverband	Preis des Deutschen Stahlbaues '84	Preis für ein in der Bundesrepublik inkl. West-Berlin errichtetes Bauwerk oder für ein im Ausland ausgeführtes Objekt, dessen Urheber Staatsbürger der BRD ist (Fertigstellung nach 1978)	3 sept. 84	
9 ^e Biennale internationale de la créativité de l'habitat	Intérieur 84, concours d'idées pour la création de produits, l'architecture d'intérieur	Créateurs, spécialistes de l'architecture d'intérieur	Octobre 84	
Syndicat de l'Hôpital du district de Moutier, BE	Home pour personnes âgées et malades chroniques à Moutier, PW	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1984 dans les districts du Jura bernois et du district de Bienne	13 octobre 84 (25 mai 84)	
Kanton Aargau	Erweiterung der Kantonschule Aarau, PW	Architekten, die im Kanton Aargau mindestens seit dem 1. April 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben oder im Kanton heimatberechtigt sind	19 octobre 84 (5 mai 84)	
Commune de Martigny	Immeubles d'exploitation et administratif Rue des Finettes CP	Architectes domiciliés à Martigny avant le 1 ^{er} janvier 1984	26 octobre 84 (30 juin 84)	13/84 B 57
Commune de Brigue-Glis	Parking couvert et assainissement «En Weri» CI	Architectes domiciliés en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1984 et architectes valaisans domiciliés en Suisse	9 novembre 84 (23 juin 84)	13/84 B 57

Nouveaux dans cette liste

Secretary of State for the Environment of Great Britain, AGB Westbourne of Eastcote, Middlesex GB	International interior design competition	Design award for the best interior completed in the world between 1st January 1984 and 1st January 1985	4 janvier 85	
---	---	---	--------------	--

Expositions de concours

Commune de Martigny	Aménagement du quartier du Manoir CI	Salle communale de Martigny du 2 au 13 juillet 1984 de 16 à 20 heures	14/84 B 61
---------------------	--------------------------------------	---	---------------

Carnet des concours

Commune de Martigny Concours d'idées pour l'aménagement du quartier du Manoir

Résultats

Le jury s'est réuni les 13, 14 et 26 juin 1984 et a primé les projets suivants:

Premier prix: Reinhard — Roni — Roduner, Arzo.

Deuxième prix: Pierre Palluel, Lausanne. Collaborateurs: Dominique Troillet, Bruno Valentini.

Troisième prix: Inès Lamunière, Genève. Collaborateurs: J.-Y. Clément, P. Devanthéry, B. Marchand.

Quatrième prix: Gianfranco Agazzi, Ugo Brunoni, Carlo Monza, Enrico Prati. 1227 Carouge. Collaborateur: Nikos Ktenas.

Cinquième prix: Guido Cereghetti, Giovanni Galfetti, Laurie Hunziker, Marco Krähenbühl, Riva San Vitale (TI).

Sixième prix: Joseph Campo, Jean-Pierre Giuliani, Peter Krekic, Pierre-André Maret, Martigny.

Achat: Pierre Jequier, Pascale Lorenz, Genève. Collaborateurs: Isabelle Schmid, Bruce Dunning, Lucio Leonelli, Laurent Chenu.

L'exposition publique des projets aura lieu du 2 au 13 juillet 1984 à la salle communale de 16 à 20 heures.

Une séance publique d'information, avec présentation du concours par le jury et des projets par les architectes primés, aura lieu le lundi 9 juillet 1984, à 17 heures, à la salle communale.

Actualité

L'auscultation de nos cours d'eau

Le Service hydrologique national publie chaque année un nouveau tome de l'annuaire hydrologique

de la Suisse. Les utilisateurs s'y sont habitués, pensant que cela va de soi. Pourtant, une masse étonnante d'informations se cache sous la couverture gris clair et sans prétention de ces volumes. L'édition 1981 vient de paraître, la 65^e d'une longue série. Elle est rédigée en allemand, en français et en italien.

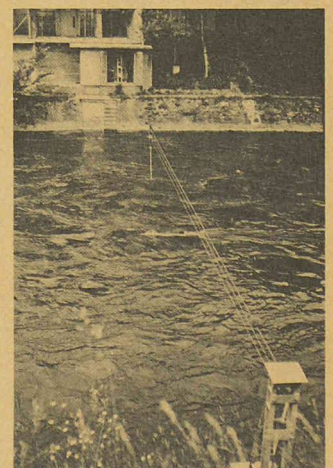
On y trouve en guise d'introduction une description du caractère hydrologique de l'année 1981 qui fut nettement humide et d'une hydraulicité élevée. Le débit annuel de quelques rivières et torrents atteint même des valeurs records.

Suivent les données correspondantes, sous forme de tableaux et de graphiques: d'une part, les niveaux mesurés des grands lacs, des cours d'eau principaux et de quelques nappes d'eau souterraine, d'autre part, calculés à partir de ces niveaux, les débits des cours d'eau. Une quantité d'informations statistiques intéressantes, telles que des valeurs moyennes et extrêmes complètent le tout.

Ces chiffres sont le résultat des observations continues que le Service hydrologique national effectue dans ses 326 stations de mesure, réparties sur tout le ré-

seau hydrographique suisse et du travail d'élaboration réalisé sur cette base.

Vues de l'extérieur, les stations hydrométriques se présentent



Station hydrométrique moderne du réseau fédéral sur l'Aar à Thônex. Les mesures de vitesse de l'eau peuvent être effectuées depuis la cabine de la station, grâce au téléphérique de jaugeage. On distingue, sur la rive droite, en face de la cabine, le mât auquel est fixé le câble reliant les deux rives.

sous la forme d'une cabine d'aspect modeste située au bord de l'eau et portant sur une plaque une mention qui suscite le respect : « Station hydrométrique fédérale ». A l'intérieur se trouvent divers instruments de mesure, mais il y a toujours au moins un limnigraphe moderne, à flotteur ou pneumatique, et les installations annexes nécessaires à l'enregistrement automatique du niveau de l'eau et parfois sa transmission à distance. Une équipe spécialisée, secondée par les ateliers du service, s'occupe de l'entretien périodique et de l'étalonnage de ces stations. De nombreux observateurs locaux collaborent aux contrôles et participent à la réalisation des mesures.

Un chapitre de l'annuaire est consacré aux 52 bassins versants repères répartis dans tout le pays. Il s'agit de bassins hydrologiques dont la surface peut atteindre 350 km², où les débits n'ont pratiquement pas été modifiés par des interventions humaines (par exemple, dérivations d'eau pour diverses utilisations) et qui peuvent donc être considérés comme naturels. Les observations intensives qui y sont effectuées devraient aider à déceler d'éventuelles modifications climatiques, problème qui prend de plus en plus d'importance avec l'augmentation de la charge polluante dans notre environnement.

En plus des innombrables données compilées avec soin, relatives aux quantités d'eau, l'annuaire hydrologique de la Suisse renferme aussi, depuis 1976, des indications sur la qualité de nos eaux. Les températures enregistrées à 60 stations sont clairement présentées, ainsi que le débit solide en suspension de 15 stations. Des données sur d'autres caractéristiques physiques et chimiques (environ 20 paramètres), déterminées sur des échantillons d'eau, permettent de tirer des conclusions sur l'état

de santé des principaux cours d'eau suisses.

Ce n'est là qu'un aperçu des informations contenues dans le dernier annuaire hydrologique. Le but de cet article n'est pas de dresser un tableau complet de toutes les données fournies. Il y a lieu, cependant, de souligner encore un fait important : la somme de travail aboutissant à l'annuaire 1981 et de ses prédécesseurs est énorme et demande de la part du Service hydrologique national, employant un personnel relativement réduit par rapport aux services équivalents à l'étranger, un effort intense et continu. Sa tâche consiste, d'une part, à exploiter un réseau de mesure complexe, sans lacunes dans l'espace et dans le temps, d'autre part à le moderniser constamment et à l'adapter à de nouveaux besoins. On ne parle jamais, ou presque, du personnel travaillant au Service hydrologique national ; comme déjà dit plus haut, on est habitué à son travail consciencieux, considéré comme allant de soi. Pourtant, actuellement, l'attention de l'opinion publique se porte sur de nombreux problèmes qui, sans les données de base publiées régulièrement par le Service hydrologique national dans son annuaire, ne pourraient que difficilement être appréhendés et résolus. Citons à titre d'exemple : la détermination de débits minimaux appropriés dans les rivières utilisées pour la production d'énergie hydro-électrique, le choix de la crue de projet pour les corrections de cours d'eau, l'évaluation de l'effet de mesures de protection des eaux, l'estimation des réserves d'eau potable et industrielle.

Le volume 1981 de l'annuaire hydrologique suisse a 337 pages ; il comprend de nombreux tableaux de chiffres, de graphiques, ainsi qu'une carte de la Suisse indiquant l'emplacement des stations hydro-

métriques fédérales. On peut se le procurer pour le prix de Fr. 70.— à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, ainsi que dans les librairies. Il est publié, comme nous l'avons déjà dit, par le Service hydrologique national, aujourd'hui rattaché à l'Office fédéral de la protection de l'environnement du Département fédéral de l'intérieur.

Daniel Vischer, prof. EPFZ

Congrès

L'influence du séisme d'El Asnam sur le règlement parasismique algérien

Zurich, 10 juillet 1984

Le 10 octobre 1980, une partie de l'Algérie a été ravagée par un violent séisme, dont l'épicentre se situait dans le voisinage de la ville d'El Asnam ($M = 7.3$; int. = IX MM ; 2500 victimes, 300 000 sans abri).

L'étude des caractéristiques de ce séisme ainsi que de son impact sur la réglementation parasismique algérienne est l'objet de cet exposé, dont l'intention est de faire une analyse critique des principales prescriptions du Règlement parasismique algérien (RPA) par rapport au stade actuel du développement du génie parasismique, plutôt qu'une simple description de ce règlement.

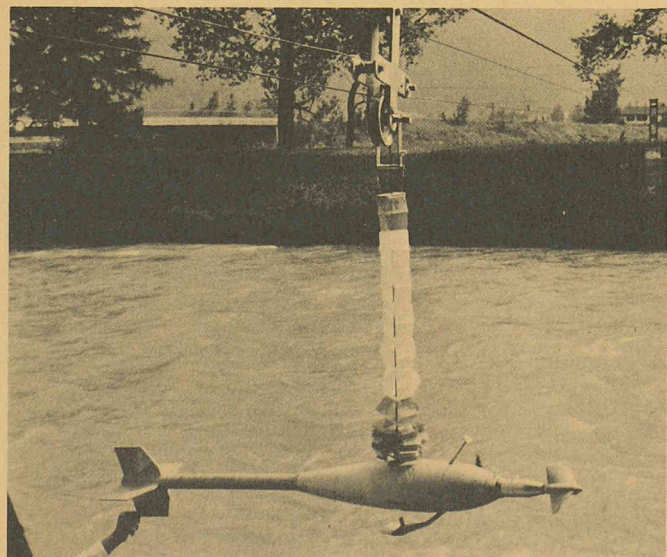
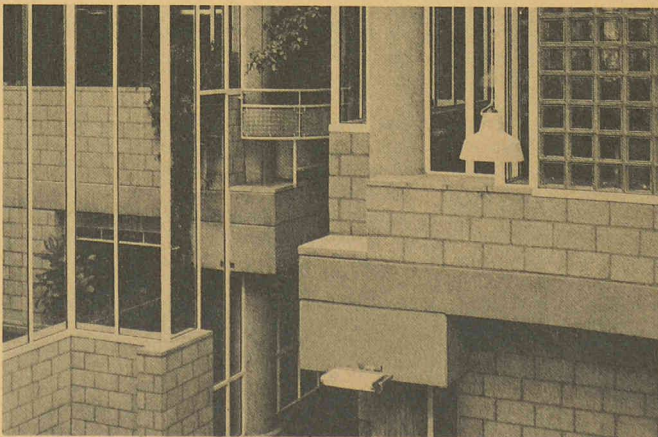
Cette conférence sera donnée en français par M. Liviu Crainic, D^r ing., maître de conférences à l'Ecole nationale polytechnique d'Alger et à l'Institut de construction de Bucarest, le mardi 10 juillet 1984 à 17 heures, en l'auditorium HIL E3, EPFZ Hönggerberg, et sera suivi d'un repas avec le conférencier. Entrée libre.

Conférences d'architecture

Lausanne, 12 juillet 1984

Franco Purini, architecte, Rome et Maurice Culot, architecte, Paris et Bruxelles traiteront ce sujet :

Matériau, construction et forme — La présence du béton dans la conception et l'élaboration du projet d'architecture



Le moulinet, fixé sur la partie droite du saumon, tourne à une vitesse qui est fonction de la vitesse de l'eau. Le saumon, muni d'ailerettes stabilisatrices, permet d'immerger et de stabiliser le moulinet dans le cours d'eau à l'endroit désiré. Les impulsions produites par le moulinet et le détecteur de fond (visible sous le saumon) sont transmises en surface par un câble électrique.

Introduction :

Jean-Marc Lamunière, architecte, professeur à l'EPF de Lausanne. Ces conférences seront données le jeudi 12 juillet 1984, 14 heures en l'Aula de l'Ecole polytechnique fédérale, avenue de Cour 33, 1007 Lausanne.

Renseignements et inscription : Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse. Talstrasse 83, 8001 Zurich. Téléphone 01 211 55 70.

Vie de la SIA

Règlements des prestations et honoraires de la SIA N°s 102, 103, 104 et 108

Le comité de la SVIA a pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat vaudois à propos des nouveaux règlements des prestations et honoraires adoptés par la SIA.

En voici la teneur :

« Dès le 1^{er} juillet 1984, les nouveaux contrats de mandats donnés par l'Etat de Vaud à des architectes, ingénieurs, ingénieurs spécialisés et géomètres (sauf pour les travaux relevant du tarif particulier pour travaux géométriques dans le cadre des améliorations foncières et des travaux de mensuration officielle relevant du cadastre) seront honorés sur la base des nouveaux règlements SIA 102, 103, 104 et 108.

» Les nouveaux règlements ne s'appliquent qu'aux contrats conclus dès le 1^{er} juillet 1984.

» Le barème de calcul des honoraires en vigueur à la conclusion d'un contrat s'appliquera à toute sa durée, sauf circonstance particulière, telle notamment qu'une durée exceptionnellement longue ou une évolution importante des coûts et des salaires.

» Le Département des travaux publics est chargé d'examiner chaque année l'évolution des coefficients k1 et k2, base du calcul des barèmes d'honoraires pour le tarif A en même temps que les coûts horaires pour le tarif B et de fixer la valeur de ces coefficients pour les contrats qui seront conclus dans cette année. Il le fera en tenant compte des circonstances locales et après avoir entendu les représentants des sociétés de mandataires. »